



## Inscription au programme de pré-maternelle NC Pre-K 2023-2024

### *C'est parti !*

#### **Le programme de pré-maternelle NC Pre-K, c'est quoi ?**

Le programme de pré-maternelle NC Pre-K est un programme d'enseignement préscolaire de haute qualité réservé aux enfants vulnérables âgés de 4 ans. L'objectif est de fournir des expériences d'apprentissage pré-scolaire stimulantes et favorisant le développement afin de garantir une réussite scolaire sur le long terme. Certains cours sont proposés au sein des écoles du district Guilford County Schools, du programme Head Start de la division du développement de l'enfant de Guilford et de structures privées de garde d'enfants. Les services de transport et/ou de garde étendue ne sont pas proposés par les écoles GCS ; et sont disponibles dans certains établissements, mais pas d'autres.

#### **Qui peut bénéficier du programme de pré-maternelle NC Pre-K ?**

Les enfants ayant atteint l'âge de quatre ans le 31 août 2023 au plus tard. La priorité est donnée aux enfants n'ayant pas préalablement bénéficié d'une expérience pré-scolaire, aux enfants défavorisés sur le plan économique ou aux enfants présentant un retard du développement. Les places sont limitées et nous vous encourageons à effectuer une demande dès le début du printemps.

#### **Avant de vous lancer dans le processus d'inscription...**

Nous vous recommandons de préparer l'ensemble des informations et documents requis **AVANT** de démarrer le processus d'inscription. Une fois l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la demande entre vos mains, il sera plus simple de compléter le formulaire en ligne par le biais d'un ordinateur ou de votre smartphone.

#### **La documentation requise :**

1. **Justificatif de naissance** (copie d'acte de naissance **OU** dossiers médicaux **OU** carnet de vaccination)
2. **Justificatif de domicile** (copie de facture de services publics récente **OU** contrat de location)
  - Les documents doivent mentionner la *même* adresse physique que celle stipulée sur la demande.

3. **Justificatif de revenus** (copie du formulaire 1040 2022 **OU** W-2 2022 **OU** 4 relevés de paie consécutifs récents)
  - Revenus complémentaires, le cas échéant, par exemple pension alimentaire ordonnée par un tribunal, allocations chômage, indemnisation des accidentés du travail et/ou SSA/SSI/SSDI.
4. **Le cas échéant** – Documents liés à un problème de santé chronique, service militaire réalisé par l'un des parents, besoins en matière d'éducation ou de développement et/ou plan d'enseignement individualisé (PEI).

### **Comment soumettre la demande et les pièces justificatives requises ?**

Voir au dos.

## **Comment soumettre la demande et les pièces justificatives requises ?**

- Soumettez votre demande en ligne sur [www.GuilfordChildren.org](http://www.GuilfordChildren.org) **OU**
- Adressez-nous un e-mail à l'adresse [NCPreK@GuilfordChildren.org](mailto:NCPreK@GuilfordChildren.org) **OU**
- Déposez la demande ainsi que les pièces justificatives en personne ou par courrier postal aux bureaux de Guilford County Partnership for Children, situés au 500 W. Friendly Avenue, Suite 100, Greensboro, NC 27401. (COPIES UNIQUEMENT) **OU**
- Par fax au (336) 274-5447

## Pour en savoir plus sur les pièces justificatives que vous devez joindre...

1. Justificatif de naissance	6. Indemnisation des accidentés du travail
2. Justificatif de domicile	7. SSA/SSI/SSDI
3. Justificatif de revenus	8. Problème de santé chronique
4. Pension alimentaire	9. Service militaire réalisé par l'un des parents
5. Allocations chômage	10. Besoin en matière d'éducation ou de développement

### 1. **Justificatif de naissance** – Joignez la copie de l'un des documents suivants :

- Enregistrement au bureau d'enregistrement des actes (acte de naissance)
- Acte de naissance délivré à la mère à l'hôpital
- Carnet de vaccination délivré par le cabinet du pédiatre
- Justificatif d'examen de santé délivré au parent à l'occasion d'un examen pédiatrique courant
- Cartes d'assurance maladie, par exemple Medicaid

### 2. **Justificatif de domicile** – Joignez la copie de l'un des documents suivants :

- Permis de conduire du parent – délivré par le bureau des permis de conduire
- Une lettre reçue par courrier postal mentionnant l'adresse physique actuelle
- Une facture reçue par courrier postal ou Internet mentionnant l'adresse physique actuelle
- Copie de votre contrat de location mentionnant l'adresse listée – délivrée par votre agence de location
- **Remarque** : L'adresse *physique* stipulée sur la demande doit correspondre à l'adresse *physique* mentionnée sur votre pièce justificative.

### 3. **Justificatif de revenus** – Joignez la copie de l'un des documents suivants :

- Impôts fédéraux sur le revenu 2022 délivrés par l'administration fiscale par la poste ou en ligne
- Un relevé de paie établi sur un mois par l'employeur (présentant le salaire brut)
- Une lettre écrite de l'entreprise stipulant le taux de rémunération, le nombre d'heures de travail par semaine et la fréquence de paye (hebdomadaire, bihebdomadaire, mensuelle, etc.)
- Une lettre d'offre d'emploi remise par l'employeur stipulant le taux de rémunération, le nombre d'heures de travail par semaine et la fréquence de paye (hebdomadaire, bihebdomadaire, mensuelle, etc.)
- Formulaire 2022 W-2 délivré par l'employeur
- Si vous êtes à votre compte, vous pouvez joindre une déclaration d'impôts, une déclaration de revenus trimestrielle, un relevé bancaire présentant le revenu commercial sur une période de trois mois

#### 4. Pension alimentaire

- Nous ne prenons en compte que les pensions alimentaires ordonnées par le tribunal.
- Si vous ne possédez pas d'ordonnance du tribunal, nous n'avons pas besoin de connaître ce revenu.
- Une copie de l'ordonnance du tribunal peut être demandée auprès du greffier du tribunal, dans le comté au sein duquel la pension alimentaire a été fixée.
- Une impression ou une capture d'écran du site Internet indiquant les montants perçus
- Voici le lien : <https://ncchildsupport.com/ecoa/parentsIndex.jsp>

#### 5. Allocations chômage

- Une lettre présentant le montant à recevoir et le montant maximum qu'une personne peut recevoir. Ce type de lettre est envoyé à chaque personne qui bénéficie d'allocations chômage.

#### 6. Indemnisation des accidentés du travail

- Lettre de l'employeur présentant le montant de l'indemnisation des accidentés du travail ainsi que la période durant laquelle l'indemnisation des accidentés du travail sera perçue.

#### 7. SSA/SSI/SSDI

- Lettre de l'Administration de la Sécurité sociale stipulant le type d'aides sociales ainsi que le montant à percevoir

#### 8. Problème de santé chronique – Joignez la copie du document qui correspond à votre situation.

- Document délivré par le cabinet d'un médecin stipulant que le problème de santé est chronique.
- Cette information peut être notée sur le justificatif d'examen pédiatrique courant.
- Asthme – document délivré par le cabinet d'un médecin mentionnant un asthme chronique.
- Certains enfants souffrent d'asthme, mais il ne s'agit pas toujours d'asthme chronique. Le terme « chronique » doit être mentionné sur le document délivré par le cabinet du médecin.
- N'importe quel document médical ou évaluation médicale d'un thérapeute ou médecin mentionnant l'état de santé. (**Remarque** : la drépanocytose est une maladie chronique)

#### 9. Service militaire réalisé par l'un des parents – Joignez la copie de l'un des documents suivants :

- Lettre délivrée par la fonction publique faisant mention du service actif.
- Relevé de paie d'un militaire en service (la mère ou le père).
- Lettre délivrée par la fonction publique faisant mention du décès du parent en service

10. **Besoin en matière d'éducation ou de développement** – Joignez la copie de l'un des documents suivants :

- Plan d'enseignement individualisé (PEI) du système scolaire local
- Objectifs de l'enfant, tels que le développement de la parole, etc. délivrés par le thérapeute réalisant la prestation de service

## Foire aux questions

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| 1. Période d'inscription     | 5. Consignes liées à l'âge              |
| 2. Garde                     | 6. Consignes liées au lieu de résidence |
| 3. Taille de la famille      | 7. Maîtrise de l'anglais limitée        |
| 4. Consignes liées au revenu | 8. Et ensuite ?                         |

### 1. Période d'inscription

- Quand pouvons-nous commencer à effectuer des demandes pour l'année suivante ?
  - Vous pouvez commencer à effectuer des demandes pour l'année scolaire suivante en janvier.
- Est-il trop tard pour effectuer une demande pour l'année en cours ?
  - Il n'est pas trop tard pour effectuer une demande. Nous acceptons les demandes tout au long de l'année. Nous plaçons les enfants au sein d'établissements qui ont des places libres jusqu'au mois d'avril.
- Dois-je présenter des originaux ou des copies de documents ?
  - Présentez des copies de tous vos documents justificatifs.
  - Ne** joignez **pas** de documents originaux à votre demande.

### 2. Garde – Qui effectue la demande ?

- Garde partagée
  - Le parent qui effectue la demande doit joindre les documents. Aucun document additionnel n'est nécessaire concernant la garde.
- Tuteur légal
  - Si vous êtes tuteur légal, vous pouvez joindre les documents requis pour la demande ainsi que les ordonnances du tribunal stipulant la tutelle légale.
- Tuteur
  - Si un tuteur s'occupe de l'enfant, mais n'a pas été désigné tuteur légal, il peut joindre les documents, mais il doit également remplir un « formulaire de parenté. »
- Famille d'accueil
  - Si l'enfant se trouve en famille d'accueil, la personne qui effectue la demande devra joindre une copie de la lettre délivrée par la Division of Health and Human Services qui stipule que l'enfant lui a été confié.
  - Aucun justificatif de revenus ne devra être joint ; il faudra simplement mentionner le nombre de frères et sœurs biologiques au sein du foyer.

### 3. Taille de la famille

- a. Pourquoi avez-vous besoin de connaître l'âge des frères et sœurs ?
  - i. Le nombre de frères et sœurs détermine la « taille de la famille » et permet d'établir l'éligibilité.

### 4. Consignes liées au revenu

- a. Et si je n'ai aucun revenu ?
  - i. Un formulaire « absence de revenu » doit être rempli.
- b. Si ma famille a des revenus supérieurs à la moyenne, dois-je quand même utiliser ce formulaire d'inscription ?
  - i. Oui, utilisez le même formulaire d'inscription. Nous adresserons votre demande au district GCS à des fins d'examen dans le cadre des fonds Title I.
  - ii. Notre site Internet est équipé d'un tableau de correspondance de taille de famille et de revenus.

### 5. Consignes liées à l'âge

- a. Quel âge doit avoir mon enfant pour qu'il puisse bénéficier du programme de pré-maternelle NC Pre-K ?
  - i. Pour l'année 2023-2024, l'enfant doit avoir 4 ans le 31 août 2023 au plus tard. Sa date d'anniversaire doit être située entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019.

### 6. Consignes liées au lieu de résidence

- a. Dois-je résider dans le comté de Guilford pour soumettre ma demande ?
  - i. Oui, vous devez résider dans le comté de Guilford.
  - ii. Si vous déménagez, mais que vous résidez toujours dans le comté de Guilford, vous devez mettre à jour l'adresse sur votre formulaire d'inscription.
  - iii. Si vous résidez ou déménagez hors du comté de Guilford, vous devrez effectuer votre demande dans le comté en question, tous les comtés proposant des financements de programmes de pré-maternelle NC Pre-K.

### 7. Maîtrise de l'anglais limitée

- a. Et si mon enfant parle et comprend peu l'anglais ?
  - i. Cochez « non » s'il ne parle que peu anglais.

### 8. Et ensuite ?

- a. Que se passe-t-il une fois mon formulaire d'inscription rempli ?
  - i. Si des choix vous sont proposés au sein du district GCS, vous recevrez un e-mail de la part de [gcs-prek@gcsnc.com](mailto:gcs-prek@gcsnc.com) vous invitant à remplir le formulaire en ligne Ages and Stages dans les quatre à six semaines suivant l'envoi de votre dossier.
- b. Quand saurais-je si mon enfant a été accepté pour participer au programme de pré-maternelle NC Pre-K ?
  - i. Si votre premier choix est un établissement GCS, ce sera en juillet.
  - ii. Si vous avez choisi un établissement privé ou GCD, ce sera en mai.

- c. Que se passe-t-il si mon enfant est placé, mais que je dois modifier ma demande ?
- i. Si l'on vous a attribué un établissement GCS et que vous devez modifier votre demande, merci de contacter le bureau des établissements de pré-maternelle Guilford County Schools au (336) 370-2362 ou par e-mail à l'adresse [gcs-prek@gscnc.com](mailto:gcs-prek@gscnc.com).
  - ii. Si l'on vous a attribué une structure privée de garde d'enfants ou un établissement GCD (Head Start) et que vous devez modifier votre demande, merci de contacter Guilford County Partnership for Children au (336) 274-5437 ou par e-mail à l'adresse [NCprek@GuilfordChildren.org](mailto:NCprek@GuilfordChildren.org).